



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

66 N° 2 1939

Le problème des races au point de vue anthropologique

Dossier : Racisme et christianisme

Ernest VAN CAMPENHOUT

p. 182 - 203

<https://www.nrt.be/fr/articles/le-probleme-des-races-au-point-de-vue-anthropologique-2986>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LE PROBLÈME DES RACES AU POINT DE VUE ANTHROPOLOGIQUE

Le concept « race » est tiré de la zoologie et il est utilisé pour désigner, au sein d'une même espèce animale, certains groupes qui se différencient les uns des autres par des caractères morphologiques particuliers et héréditairement transmissibles. L'application de ce terme à l'homme a donné naissance à une grande variété de définitions. C'est ainsi que Littré définit une race « une réunion d'individus appartenant à la même espèce, ayant une origine commune et des caractères semblables transmissibles par voie de génération ». D'après Holzheimer, une race groupe tous les animaux d'une même espèce qui possèdent une certaine somme de qualités déterminées ; Schroeder donne une définition plus précise : un assemblage d'individus qui montrent quelques similitudes dans toutes les caractéristiques somatiques et une parfaite identité dans les notes principales. Dans son fameux livre « Les hommes et les fossiles », M. Boule donne la définition suivante : « On doit entendre par race la continuité d'un type physique, traduisant les affinités de sang, représentant un groupement essentiellement naturel, pouvant n'avoir et n'ayant généralement rien de commun avec le peuple, la nationalité, la langue, les mœurs qui répondent à des groupements purement artificiels, nullement anthropologiques et ne relevant que de l'histoire dont ils sont les produits ». Enfin E. Pittard écrit : « La race est la réunion d'individus semblables issus de parents du même sang ».

Ces différentes définitions, sans être en désaccord complet, sont très loin d'être équivalentes et les divergences seraient encore accentuées si nous en multiplions les citations. Elles ne sont d'accord que sur un point : la discrimination entre les diverses races humaines est basée sur l'existence de caractères somatiques déterminés se transmettant héréditairement. Un certain nombre d'anthropologistes se refusent à admettre le principe purement somatique de cette distinction entre races et ils exigent la détermination de caractères psychologiques différentiels ; c'est ainsi que Günther ⁽¹⁾ écrit qu'une race est un

(1) *Rassenkunde des deutschen Volkes*, Munich, 1933.

groupe d'individus qui se différencient de ceux d'autres groupes par leur association caractéristique de caractères somatiques et psychologiques et qui se retrouvent toujours semblables à eux-mêmes. Le concept « race » devient ainsi un tout complexe (eine Ganzheit) dans lequel les caractères somatiques et psychologiques sont harmonieusement associés.

Deux questions surgissent immédiatement : existe-t-il des caractères somatiques ou psychologiques sur lesquels une distinction entre races peut être basée avec certitude et quels sont, parmi ces caractères, ceux qui sont particulièrement aptes à être transmis héréditairement ? Pour répondre à ces questions, nous étudierons brièvement les principaux caractères somatiques et psychologiques et nous examinerons quelles déductions peuvent être tirées de leur systématisation au point de vue de l'existence, de la valeur et de l'avenir des races pures.

Les caractères somatiques, qui représentent des variations suivant les races, peuvent être groupés en deux grandes catégories, les caractères morphologiques et les caractères physiologiques ; les premiers n'envisagent que la forme et la structure du corps humain, les seconds n'en considèrent que le fonctionnement.

Caractères morphologiques (2).

Pour qu'une comparaison entre les caractères morphologiques ait quelque valeur, il est évidemment indispensable de n'envisager que des individus de même sexe et de même âge. Le sexe et l'âge en effet sont responsables de nombreuses différences morphologiques dont l'examen nous entraînerait très loin et dont la systématisation n'a d'ailleurs pas encore été réalisée d'une manière complète. Nous examinerons uniquement les principaux caractères morphologiques : la taille, les poils, la pigmentation, la forme du crâne et de la face et quelques particularités du corps et des membres.

La taille ou stature est extrêmement variable ; pour un homme normal, les limites de taille sont 1,25 mètre et 1,99 mètre ; au-dessous de la taille minimale, on parle de nanisme, au-dessus de la taille maximale, on parle de gigantisme. Les tailles normales extrêmes sont d'ailleurs très rares et ce qui est beaucoup

(2) Deniker, *Les races et les peuples de la terre*, Paris, 1926.

plus important c'est la stature moyenne d'un groupe d'individus, d'une race ou d'un peuple. Depuis les travaux de Topinard ⁽³⁾, on admet que la stature moyenne de l'humanité est de 1,65 mètre et c'est en se basant sur ces chiffres qu'on peut établir une échelle de taille. Les très hautes tailles sont de 1,80 m. ou plus ; les tailles hautes se rangent de 1,70 à 1,79 m. ; les tailles moyennes sont comprises entre 1,60 et 1,69 m. ; les tailles petites sont inscrites entre 1,50 et 1,59 m. ; en-dessous de 1,50 m. on parle de tailles très petites. Les tailles petites et très petites d'une part, les tailles hautes et très hautes d'autre part sont d'ailleurs parfois mises dans les mêmes catégories. Dans cette dernière classification, les tailles petites se trouvent particulièrement, en tant que moyenne d'au moins cent individus âgés de 21 à 25 ans, chez les pygmées, les Bochimans, en Indo-Chine, au Japon, en Malaisie et chez certaines tribus de l'Inde ; les tailles moyennes dominant en Europe orientale, centrale et méridionale, l'Asie et l'Australie ; les hautes tailles ne se trouvent que dans l'Europe septentrionale, l'Amérique du Nord, la Polynésie, l'Éthiopie et certaines peuplades nègres. La taille des femmes est plus petite que celle des hommes ; la différence paraît être d'environ 12 centimètres, cette différence se vérifiant quelle que soit la taille moyenne de la race envisagée.

La taille est réellement un caractère racial, transmissible héréditairement ; il n'est que très peu influencé par le milieu. Des conditions de milieu favorables ou défavorables sont capables d'influencer la croissance, de la retarder ou de l'accélérer, elles peuvent même en empêcher la complète réalisation, mais cet arrêt de croissance représente un caractère acquis, non héréditaire ; le caractère racial a été simplement inhibé et il sera transmis intact à la génération suivante.

Les caractères des poils représentent des signes raciaux très importants. Au point de vue de l'aspect des cheveux, on en distingue quatre catégories : droits, ondulés, frisés et crépus. Les cheveux droits ou lisses, rectilignes, existent chez les Chinois, les Mongols, les Indiens d'Amérique. Les cheveux ondulés dessinant une longue courbe d'une extrémité à l'autre et les cheveux bouclés à enroulement terminal sont fréquents

(3) Topinard, *Éléments d'Anthropologie*, 1885.

chez les Européens. Les cheveux frisés sont enroulés en plusieurs tours de spire formant des anneaux d'un diamètre au moins égal à un centimètre ; ils peuvent être observés chez les Australiens, les Nubiens, certains mulâtres. Les cheveux crépus ou laineux dessinant des tours de spire nombreux et rapprochés, d'un diamètre inférieur à un cm., existent chez la plupart des Nègres, les Mélanésiens, les Hottentots, les Bochimans. Entre ces quatre types de cheveux, il existe en outre certaines différences concernant la forme d'une coupe transversale du cheveu ; à condition de faire ces coupes transversales à des niveaux correspondants, la coupe d'un cheveu droit est circulaire, celle d'un cheveu crépu sera une ellipse très allongée ou en forme de haricot, celle des cheveux ondulés et frisés sera elliptique.

Il paraît exister un certain rapport entre le type de cheveux et le développement du système pileux. Les races à cheveux droits possèdent les cheveux les plus longs, également longs dans les deux sexes, mais les individus de ces races sont habituellement glabres. Les races à cheveux crépus ont des cheveux ordinairement très courts dans les deux sexes et leur système pileux général est très variablement développé. Les races à cheveux ondulés et frisés ont des cheveux d'une longueur intermédiaire, beaucoup plus développés chez les femmes que chez les hommes ; le reste de leur système pileux est habituellement très développé.

On distingue quatre nuances de cheveux : blonds, châains, bruns et noirs. Ces variétés de la pigmentation tiennent d'une part à la nature et à la quantité du pigment contenu dans le poil, d'autre part à l'abondance de bulles d'air ; le grisonnement des cheveux est le terme de l'enrichissement du cheveu en bulles d'air.

La pigmentation des cheveux est généralement en rapport avec celle de la peau ; cette pigmentation cutanée, résultant de la présence en quantité variable de pigments du type mélanique dans l'épiderme et dans le derme sous-jacent, est très variable et elle peut représenter une des 34 nuances établies par Broca. Dix nuances sont principales au point de vue caractères raciaux : ce sont le blanc pâle et le blanc rosé (Anglais, Hollandais, Scandinaves), le blanc basané (Espagnols, Italiens), le jaune pâle (Chinois), le jaune épais (Idonésiens, Polynésiens,

Indiens de l'Amérique du sud), le jaune brun (Maltais), le brun rougeâtre (Bedjas), le brun chocolat (Australiens, Mélanésiens et certains nègres), enfin le brun très foncé et le noir chez les Nègres.

La pigmentation de l'iris peut être de trois types : claire (bleu et gris), foncée (brun plus ou moins foncé) ou intermédiaire (vert). Lorsque l'individu est totalement dépourvu de pigment, comme c'est le cas dans l'albinisme vrai, l'iris paraît rouge. Les yeux clairs n'existent que dans les races blondes européennes et peut-être dans quelques races turco-finnoises ; les yeux brun clair se trouvent dans les races mongoloïdes ; les autres races ont des yeux brun foncé ou noirs.

L'étude du crâne représente la source principale d'indications morphologiques constituant la base des distinctions raciales. Un très grand nombre de caractères craniens ont été étudiés ; Morant (*) considère une série de 31 caractères raciaux affectant le crâne, la craniologie constituant une partie importante de l'anthropologie. Parmi ces nombreux caractères, six sont particulièrement intéressants et parmi ceux-ci le caractère fondamental est représenté par l'index céphalique.

L'index ou indice céphalique est le rapport, multiplié par cent, entre le plus grand diamètre transversal du crâne et son plus grand diamètre antéropostérieur, c'est-à-dire entre sa plus grande largeur et sa plus grande longueur ; certains auteurs définissent cet indice le rapport entre la plus grande largeur et la plus grande longueur, celle-ci étant ramenée à 100. Il est évident que ce rapport sera d'autant plus élevé que la largeur maximale se rapprochera plus de la longueur maximale ; d'après la valeur de l'indice on classe les crânes en diverses catégories. Les crânes courts dont l'indice varie entre 80 et 90 appartiennent aux individus brachycéphales ; les crânes longs appartiennent aux individus dolichocéphales, leur indice est inférieur à 77 ; les crânes des individus mésocéphaliques ont un indice compris entre 77 et 80. Ces chiffres devraient être augmentés de deux unités lorsque les mesures sont prises sur le vivant en raison de l'existence des parties molles ; ils n'acquièrent de réelle valeur que chez l'adolescent ou l'adulte, c'est en effet entre la dixième et la quinzième années que le

(4) *A preliminary classification of European races*, Biometrika, 1928.

crâne prend sa forme définitive. L'indice céphalique, qui n'est autre chose que la représentation de la forme générale du crâne, présente une remarquable fixité et sa transmission héréditaire est vérifiée par de nombreux anthropologistes ; il possède donc une réelle valeur au point de vue racial. La dolichocéphalie s'observe chez les Mélanésien, certains Nègres, les Esquimaux et les races de l'Europe septentrionale ; la brachycéphalie se rencontre chez les Malais, les Turcs, les Tyroliens et certaines races slaves ; la mésocéphalie dans plusieurs parties de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Les brachycéphales ont une capacité crânienne légèrement supérieure à celle des dolichocéphales mais il ne paraît exister aucun rapport entre la forme du crâne et le poids du cerveau ; d'ailleurs aucune corrélation ne peut être établie entre ces deux facteurs et le degré d'intelligence.

L'index céphalique vertical est le rapport entre la hauteur maximale d'une part et d'autre part la longueur ou la largeur maximale ; l'établissement de cet indice permet de distinguer des crânes bas, hauts et moyens.

Les dimensions de la face sont évaluées en déterminant le rapport entre la hauteur totale de la tête et la largeur au niveau des points les plus écartés des arcades zygomatiques.

Les variations du squelette osseux du nez portent sur la longueur, la largeur, la forme et l'inclinaison des os propres du nez ; l'indice nasal est le rapport entre la plus grande largeur de l'orifice nasal et la hauteur entre la racine du nez (nasion) et le plan horizontal le plus inférieur. D'après la largeur des os propres et de l'orifice osseux, on parle de nez larges, longs ou intermédiaires ; les nez longs, caractérisant les crânes leptorhiniens, se rencontrent chez la plupart des races blanches et chez les Polynésien ; les nez larges, correspondant aux crânes platyrhiniens, existent chez les Nègres, les Bochimans, les Mélanésien et les Australien ; les nez intermédiaires des crânes mésorhiniens caractérisent les races jaunes. L'indice nasal est un excellent caractère racial, se transmettant très rigoureusement par hérédité ; comme tous les caractères morphologiques, cet indice n'a de valeur que s'il a été déterminé sur un certain nombre de crânes.

Le prognathisme est le degré de projection en avant de la portion maxillaire de la face ; il est mesuré de manières variées grâce aux divers angles faciaux, mais ses variations ne

sont pas suffisamment nettes pour représenter un caractère racial utilisable. Ce prognathisme osseux ne doit pas être confondu avec le prognathisme des lèvres, causant leur saillie en forme de museau.

Le rapport entre la longueur et la largeur du palais constitue l'indice palatin auquel certains auteurs attribuent une certaine valeur.

Parmi les nombreux autres caractères craniens faciaux, nous ne ferons que citer la forme du front, la saillie plus ou moins forte des arcades orbitaires, le développement des pommettes, la forme de l'orbite, la forme du pavillon de l'oreille, l'épaisseur des lèvres, l'existence d'os supplémentaires (os épactal ou os des Incas, os wormiens), l'existence éventuelle d'un cartilage dans la caroncule oculaire, le type mongoloïde de l'orifice palpebral. Leur importance au point de vue de la caractérisation des races paraît être assez réduite.

Les autres parties du squelette n'offrent que peu d'intérêt au point de vue qui nous occupe. La configuration du bassin a été souvent considérée comme étant en rapport avec la forme du crâne ; dans l'ensemble, les bassins à ouverture large existent dans les races brachycéphales, les bassins étroits dans les races dolichocéphales mais il existe de nombreuses exceptions. La perforation de la cavité olécranienne de l'humerus s'observe avec une fréquence très inégale dans les différentes races ; chez les blancs d'Amérique du Nord cette perforation est observée dans environ 3,8 pour cent des cas, chez les Indiens de cette Amérique elle existe dans 36,2 pour cent des cas. L'angle de torsion de l'humérus est plus fort dans les races blanches que dans les races noires et jaunes. L'existence d'un troisième trochanter sur le fémur s'observe avec une fréquence particulière chez les Fuégiens, deux ou trois fois plus fréquemment que dans les autres groupes d'individus.

La stéatopygie, accumulation parfois considérable de graisse dans le tissu cellulaire sous-cutané de la région fessière, paraît être une caractéristique de la race Bochimane ; elle peut cependant se rencontrer également dans d'autres races et notamment chez les populations dans la constitution desquelles la race Bochimane est intervenue (les Hottentots).

Caractères physiologiques.

Il est extrêmement malaisé de différencier des races au point de vue du fonctionnement des divers appareils digestif, respiratoire, circulatoire ou uro-génital. Certaines différences sont indéniables mais les variations individuelles sont telles qu'il est difficile d'établir des moyennes. Le seul caractère physiologique dont l'importance est manifeste au point de vue de la distinction entre races est la constitution sérologique du sang. Appliquant les découvertes de Bordet concernant la formation d'hémolysines par suite de l'introduction de globules rouges d'une espèce animale dans une autre espèce, Landsteiner ⁽⁵⁾, en 1901, montra que l'espèce humaine est constituée, à ce point de vue, de quatre types nettement différents. D'après les travaux de Landsteiner et de ses collaborateurs, il existerait quatre groupes dénommés groupes sanguins, dont l'existence est illustrée par la réaction de l'agglutination des globules rouges : dans certains cas les globules rouges du sang d'un individu sont agglutinés par le serum sanguin d'un autre individu. D'après les activités agglutinantes des serums et d'après l'agglutinabilité des globules rouges on en distingue quatre variétés dénommées A, B, AB et O. Ces caractères antigéniques sont considérés comme étant supportés par des gènes, qui sont (hypothétiquement) considérés comme étant les supports des facteurs héréditaires. Le caractère héréditaire de ces propriétés sérologiques a été démontré par V. Dungern et Hirzfeld ⁽⁶⁾ et les lois de Mendel s'appliquent à leur transmission ; les caractères A et B sont dominants, O est récessif. La constance du caractère sérologique au cours de générations successives ressort avec évidence des recherches de Schiff ⁽⁷⁾ ; les caractères sérologiques des enfants pourront donc être prévus si les types sanguins des parents sont connus ; inversement le caractère héréditaire de ces caractères sanguins est fréquemment utilisé en médecine légale pour l'identification des criminels et pour la recherche de la paternité. Certains auteurs ont recherché la

(5) Un aperçu général de ces travaux peut être lu dans le livre : *Die Spezifität der serologischen Reaktionen*, Berlin, 1933.

(6) *Ueber Vererbung gruppenspezifischer Strukturen des Blutes*, dans *Zeitschrift für Immunologie*, 1910.

(7) *Die Blutgruppen und ihre Anwendungsgebiete*, Berlin, 1933.

relation existant entre les groupes sanguins et les autres caractères morphologiques dont la transmission héréditaire et l'importance au point de vue racial ont été soulignées. Ce rapprochement paraît être très suggestif mais les documents ne sont pas encore suffisants pour formuler des règles formelles ; les recherches conjointes de Kappers ⁽⁸⁾ et de Parr ⁽⁹⁾ sur les peuplades du Proche Orient sont intéressantes à cet égard.

Ces caractères sérologiques sont fixes pour un individu et ils se transmettent héréditairement en suivant les lois de l'hérédité mendeléenne ; seul, le métissage entraîne par le jeu des caractères dominants et récessifs des altérations de la formule biochimique d'une race ; plus le métissage est intense c'est-à-dire plus la race est impure, et plus sera altérée la formule sérologique caractéristique. Il est intéressant de prendre comme exemple de cette influence du métissage sur la constitution d'une race au point de vue des groupes sanguins le cas des Juifs, signalé par Dujarric de la Rivière et Kossovitch ⁽¹⁰⁾. D'après les races ou peuples avec lesquels les Juifs se sont mélangés et combinés, leur indice biochimique est devenu semblable à celui de ces races et de ces peuples ; c'est ainsi que les Juifs allemands ont un indice égal à 2,7 (l'indice des allemands étant de 2,77) tandis que les juifs de l'Asie moyenne ont un indice de 0,9, voisin de l'indice 1,2 des peuples d'Asie moyenne. La recherche des groupes sanguins et l'établissement de l'indice biochimique peut donc mettre en évidence l'existence de combinaisons entre races ; les variations de l'indice dans des groupes ethniques divers provenant d'une même race prouvent la combinaison de celle-ci avec d'autres groupes raciaux. Les quatre groupes sanguins existent dans toutes les populations mais dans des proportions extrêmement variables ; diverses formules ont été proposées pour caractériser la constitution d'un peuple en établissant des pourcentages de fréquence des propriétés agglutinantes A, B, AB, ou O, d'après la compilation des résultats par Dujarric de la Rivière et Kossovitch ⁽¹¹⁾.

(8) *Koninklijke Academie van Wetenschappen te Amsterdam*, 1930 et 1931, vol. 33 et 34.

(9) *Journal of Immunology*, vol. 16, 1929.

(10) *Les groupes sanguins en Anthropologie*, dans *Annales de Médecine légale*, 1934.

(11) *Les groupes sanguins*; Paris, 1936.

Au point de vue anthropologique, on distingue quatre types de peuples. Le type I, caractérisé par la présence des trois gènes A, B, et O, est de loin le plus répandu ; le type II, correspondant à la présence des gènes A et O, existe chez les Australiens et quelques tribus d'esquimaux et de lapons ; le type III, caractérisé par la présence des gènes B et O, n'existe que dans quelques tribus de la Haute Birmanie ; le type IV, correspondant à l'existence exclusive de gène O, se trouve chez quelques peuplades indiennes d'Amérique. Il est intéressant de noter que dans les populations composées d'une race pure ou considérée comme telle (Indiens d'Amérique, Yucatèques) la proportion décèle jusque 97 et 99 pour cent d'individus possédant uniquement le gène O. Chez les Indiens métissés, cette proportion d'individus du type O tombe à 77 et même à 64 pour cent. Étant donné que le caractère O, considéré par certains auteurs comme représentant l'absence des gènes A et B, est un caractère récessif alors que les caractères A et B sont dominants, il est évident que, pour ces tribus, la pureté raciale sera en rapport direct avec le pourcentage d'individus du type O. En se basant sur la distribution géographique des peuples à indice sérologique déterminé, Ottenberg ⁽¹²⁾ et Bernstein pensent qu'il existe trois races fondamentales, caractérisées par l'existence, à l'état pur, d'individus possédant respectivement les gènes A, B et O. Si ces données recevaient une vérification suffisante, il faudrait admettre qu'aucune race n'est pure et que toute race résulte d'une interpénétration des trois races fondamentales ; ce ne serait que la proportion de ces trois constituants qui serait variable.

Au point de vue pathologique, il existe un certain nombre de particularités caractérisant certaines races. Les nègres d'Afrique sont relativement réfractaires à la fièvre jaune ; ils résistent beaucoup mieux que les Européens aux fièvres paludéennes. Les indigènes de l'Inde et de la Birmanie ne présentent presque jamais de paralysie générale ni de tabès. La fréquence du cancer ou d'autres tumeurs malignes chez les nègres est encore une question discutée. Il semble bien, à mesure que les recherches se précisent et que les documents valables se multi-

(12) *A classification of human races based on geographic distribution of the blood groups*, dans *Journ. of the Amer. Med. Assoc.*, 1925, vol. 84.

pliant, que la résistance particulière ou l'immunité plus ou moins marquée de certaines races pour certaines maladies infectieuses ou autres ne doivent pas être attribuées à des facteurs raciaux, mais bien plus aux conditions de vie des individus et à celles des agents de transmission dans le cas des maladies infectieuses.

Caractères psychologiques.

Dans le concept classique de race, seuls les caractères somatiques sont envisagés ; ce sont d'ailleurs les seuls caractères utilisables pour l'étude des races animales autres que celles représentant les variétés de l'espèce humaine. Mais l'homme n'est pas seulement un corps, il est une association, une combinaison d'un corps et d'une âme spirituelle et individuelle ; c'est même son psychisme qui, dans l'hypothèse d'un transformisme admettant l'origine primatique de l'homme, est le grand hiatus entre les animaux et l'espèce humaine, ce psychisme étant d'une qualité essentiellement différente de celle du psychisme animal.

Les documents psychologiques utilisables pour la distinction entre races humaines sont extrêmement peu nombreux et très peu convaincants. Malgré cette pauvreté de documentation et malgré les difficultés d'interprétation de ces faits au point de vue racial, nous voyons certains psycho-anthropologistes contemporains insister sur la grande valeur des documents psychologiques. C'est ainsi que E. Schäffer ⁽¹³⁾ affirme que les caractères psycho-intellectuels sont au moins aussi importants que les caractères somatiques pour la distinction entre les races humaines. E. Thieme écrit ⁽¹⁴⁾ : « Les propriétés psycho-intellectuelles sont plus importantes que les caractères somatiques au point de vue de la nature et de la valeur d'un homme », et il ajoute « elles ne se manifestent que lorsqu'on connaît une personne plus intimement et qu'on a gagné sa confiance, mais elles peuvent être évaluées d'après le travail que l'individu accomplit en faveur de la collectivité, de son peuple ».

Nous ne voulons pas dénier aux documents psycho-intellectuels une réelle valeur mais il est certain que, dans l'état actuel

(13) *Volk und Vererbung*, Berlin, 1938.

(14) *Vererbung, Rasse, Volk*, Berlin, 1938.

de la psychologie, l'évaluation et la mensuration de l'activité psychique et intellectuelle sont extrêmement difficiles ; les documents psychologiques objectifs et mesurables sur lesquels une distinction de races puisse être établie n'existent pas. Quant à l'évaluation des propriétés psycho-intellectuelles (*geistig-seelischen Eigenschaften*) d'après le travail accompli en faveur de la collectivité, nous remarquerons qu'il n'existe pas nécessairement une relation entre l'accomplissement d'un travail mesurable (pécuniairement ou autrement) en faveur de la collectivité nationale et le développement du psychisme et de l'intelligence, notions abstraites que les tests actuels ne parviennent pas à évaluer avec une précision suffisante.

Classification des Races.

En se basant sur l'existence de caractères somatiques héréditaires, il est possible de distinguer un certain nombre de races dont l'ensemble forme l'espèce humaine ou le genre humain. Le nombre des races humaines admises par les anthropologistes s'est rapidement accru et cet accroissement résulte du nombre croissant de critères utilisés pour leur discrimination. C'est ainsi que Geoffroy Saint-Hilaire ⁽¹⁵⁾ admettait l'existence de quatre races principales (caucasique, mongolique, éthiopique et hottentote) subdivisées en 13 races secondaires. Topinard ⁽¹⁶⁾ décrit d'abord 16 races puis 19, réunies en trois groupes (races blanches leptorhiniennes, races jaunes mésorhiniennes et races noires platyrhiniennes). Deniker ⁽¹⁷⁾ considère 29 races qu'il groupe en six catégories essentiellement d'après les caractères des cheveux, du nez et des yeux. Ces quelques exemples, que nous pourrions d'ailleurs multiplier, suffisent pour montrer qu'il n'existe aucun accord concernant la systématisation des races humaines ; d'après le critère utilisé, le nombre de races sera très variable. Étant donné que la valeur relative des divers caractères somatiques au point de vue d'une distinction entre races est actuellement encore arbitraire, il est difficile sinon impossible de déterminer la valeur des diverses classifications sur des bases purement anthropologiques. Il est d'ailleurs in-

(15) *Mém. Société d'Anthropologie*, Paris, 1861.

(16) *Eléments d'Anthropologie*, Paris, 1885.

(17) *Les races et les peuples de la terre*, op. cit.

téressant de remarquer la diversité des termes utilisés comme équivalents dans ces groupements ; les termes races, types, espèces, rameaux, tribus, troncs, sous-races, familles, se rencontrent sans que leur signification soit précisée comme s'ils étaient synonymes. Ce manque complet de précision, cette incohérence de terminologie et la grande diversité des classifications sont, pour une bonne part, responsables du discrédit dont les recherches anthropologiques sont revêtues lorsque les auteurs n'ont pas eu le soin d'en assurer le succès en y mêlant des affirmations gratuites et des considérations politico-philosophiques ornées d'un vernis scientifique très discutable.

De l'avis unanime des anthropologistes, il est très rare qu'un peuple ou qu'un groupe ethnique déterminé se compose exclusivement d'une seule race à l'état pur. Il n'existe qu'un très petit nombre d'exemples de races formant des groupes ethniques déterminés ; parmi ceux-ci nous signalerons un certain nombre de peuplades formées, à l'état presque pur, de représentants de la race Negrito : ce sont notamment les Pygmées de l'Ituri, les Aëtas des Iles Philippines, les Bochimans, les Hottentots et quelques tribus éparses en Afrique équatoriale. Même dans ces peuplades, la race n'est pas absolument pure et un certain degré de fusion entre races diverses s'est réalisé par suite de l'invasion des territoires par des migrations bantoues ou soudanaises. Ce qui caractérise donc les groupes ethniques ce n'est pas l'existence d'une race déterminée à l'état pur, c'est la proportion dans laquelle un certain nombre de races interviennent dans la constitution de ce groupe ethnique. D'autre part, la coexistence de plusieurs races dans un même territoire, leur association dans la composition d'un peuple, n'est pas une simple juxtaposition de ces races ; à un point de vue purement théorique, une telle juxtaposition de races différentes pourrait être admise, mais pratiquement il est démontré que dans ces cas il y a toujours une certaine interpénétration de ces races, une fusion des races, une combinaison avec formation d'une descendance possédant à la fois certains caractères des deux races.

Il résulte de ce qui précède que, à part quelques exceptions concernant de petits groupes ethniques pour lesquels la race est restée à peu près pure, tout groupe ethnique, tout peuple,

est constitué de plusieurs races plus ou moins distinctes l'une de l'autre, et que d'autre part, dans ces groupes ethniques à constitution pluriraciale, ces races ont donné naissance par combinaison à des assemblages nouveaux de caractères héréditaires, à des complexes géniques nouveaux.

Avant d'aborder l'état de cette question raciale dans certains pays, nous résumerons brièvement l'état actuel de nos connaissances sur les races actuelles de l'Europe, en empruntant la classification de Deniker. Cet auteur distingue deux races blondes et quatre races brunes :

1. Race blonde, dolichocéphale, de très grande taille, yeux bleus, nez droit, peau blanc rosé, cheveux ondulés. C'est la race nordique représentée à l'état presque pur en Suède, Norvège et Danemark, le nord de l'Écosse et certaines parties de la Hollande, de l'Allemagne, de l'Irlande, de la Finlande et de la Russie. Une race secondaire, subnordique, s'en différencie par des cheveux droits et un nez retroussé.

2. Race blonde, sous-brachycéphale, de petite taille, cheveux droits, face carrée, nez retroussé. C'est la race orientale dont les représentants sont groupés dans l'est de l'Europe. On lui rattache la race Vistulienne, mésocéphale, très petite, représentée par les Polonais et les habitants de la Saxe.

3. Race brune, très brachycéphale, de petite taille ; c'est la race occidentale ou cévenole ou celtique ou celto-slave ou alpine existant dans certaines parties de la France, de l'Italie, de la Suisse, de la Hongrie.

4. Race brune, dolichocéphale, de petite taille, cheveux parfois bouclés, peau basanée, nez droit ou retroussé. C'est la race Ibéro-insulaire, représentée en la presqu'île Ibérique, certaines îles méditerranéennes, et certaines parties de la France et de l'Italie.

5. Race brune, mésocéphale, de grande taille ; c'est la race atlanto-méditerranéenne ou de Cromagnon représentée sur les littoraux de la Méditerranée, de l'Atlantique. On lui rattache la race Nord-occidentale, grande, sous-dolichocéphale, à cheveux châains, de l'est de la Belgique et d'une partie de l'Irlande et du pays de Galles.

6. Race brune, brachycéphale, de grande taille, cheveux bruns ou noirs ondulés, face allongée, nez fin et droit. C'est la race adriatique ou dinarique représentée sur le pourtour de l'Adria-

tique, en Suisse, en Alsace, dans les régions carpathiques, en Albanie, en Grèce, en Serbie. On rattache à cette race la race subadriatique ou lorraine, moins grande et moins brachycéphale, à yeux et cheveux clairs existant en Alsace-Lorraine, la Rhénanie, la Bavière, la Bohême, le Tyrol, la Vénétie, la Roumanie.

Cette classification des races européennes est donc essentiellement basée sur des caractères somatiques, c'est-à-dire sur les seuls caractères qui, dans l'état actuel de la science, permettent une discrimination entre races. Une classification basée sur les limites géographiques, sur des caractères linguistiques n'a aucune valeur au point de vue racial ; on peut parler de peuples aryens, latins, germaniques et slaves et de peuples anaryens (basques, turcs, mongols, sémitiques, etc.), mais parler de races aryennes et anaryennes, de race allemande, de race italienne, de race française, est un non-sens puisque ces locutions juxtaposent deux termes ayant des significations différentes correspondant à des valeurs que les recherches anthropologiques ont montré être nettement distinctes. C'est cette confusion entre les concepts « peuple » et « race » qui est à l'origine de certaines exagérations et de certaines erreurs commises dans quelques pays concernant l'importance du facteur racial.

Il existe un très grand nombre de publications ⁽¹⁸⁾ d'anthropologistes, d'eugénistes et de politiciens, s'occupant de la question des races en Allemagne. Le peuple allemand est considéré comme étant constitué du mélange de six races ; trois races sont représentées par des individus dolichocéphales, ce sont la race nordique (Nord de l'Allemagne), la race fâlique ou phalienne (en Westphalie) et la race méditerranéenne (Sud de l'Allemagne et Rhénanie) ; les trois races brachycéphales sont la race alpine (Allemagne centrale et ancienne Autriche), la race baltique (à l'est de la mer Baltique) et la race dinarique (Sud et centre de l'Allemagne). Cette distinction de six races ne correspond pas exactement aux six races établies par Deniker. Cette légère discordance n'est pas irréconciliable ; d'ailleurs les différences somatiques sont, aux yeux des anthropologistes

(18) Pour la bibliographie, lire E. Vermeil, *Doctrinaires de la Révolution allemande*, Paris, 1935.

allemands, beaucoup moins importantes que les différences psycho-intellectuelles. Les opinions de Günther, Lenz, Clauss, Schäffer et de plusieurs autres varient quelque peu concernant l'importance de ces caractères, mais ils sont tous d'accord pour admettre l'existence de différences psychologiques nettes entre les six races précitées ; l'établissement de ces distinctions est, de l'aveu même de ces auteurs, fortement influencé par l'« interprétation subjective des chercheurs ». On peut certainement douter de la valeur réelle de ce diagnostic psychologique, particulièrement en lisant ⁽¹⁹⁾ comme étant caractéristiques de la race nordique les qualités suivantes : confiance en soi, témérité, force de volonté, capacité de jugement, fantaisie créatrice, amour de la vérité, droiture, amour de la liberté, etc. Les autres races participent également à la constitution de la nation allemande, du peuple allemand et elles sont douées de certaines qualités qui leur sont concédées, mais ce n'est qu'au contact, en combinaison avec la race nordique que ces races donneraient naissance à des individus particulièrement intéressants. En Richard Wagner sont alliés la force créatrice nordique et le sens artistique dinarique, en Bismarck et Hindenburg la témérité nordique et la lourdeur phalienne, et ces citations de combinaisons heureuses pourraient être multipliées.

En se basant sur l'ensemble des caractères somatiques et psycho-intellectuels, les anthropologistes allemands admettent que la race nordique représente environ cinquante pour cent de la population allemande, la race alpine est beaucoup moins abondamment représentée, les autres races n'interviennent que pour une proportion notablement inférieure. Étant donné l'abondance des représentants nordiques et les combinaisons certaines avec d'autres races, il est probable qu'« il n'existe que très peu d'allemands qui soient dépourvus de matériel héréditaire nordique ». La race nordique représenterait ainsi le lien qui unirait les diverses races de la nation allemande. Or, la race nordique a toujours été la race douée de la « culture » la plus développée, c'est donc la race supérieure par excellence, celle que les auteurs allemands considèrent comme étant la seule race digne d'être développée. Ce développement de la race nordique ne doit pas seulement consister en le maintien et la

(19) C. Schäffer, *Volk und Vererbung*, Berlin, 1938.

multiplication des individus possédant des caractères somatiques nordiques, mais surtout dans le développement des propriétés psychiques caractéristiques de cette race. Ce développement est vivement désirable, étant donné que la race nordique est actuellement la moins prolifique parmi les six races constituant le peuple allemand, que ses caractères somatiques caractéristiques ont une tendance à disparaître par croisements avec ces autres races, et que ses représentants sont fortement enclins à l'émigration. Dans cette lutte en faveur de la renordisation du peuple allemand, il faut notamment empêcher toute combinaison avec les autres races existant en Allemagne mais qui, par définition, ne feraient pas partie du peuple allemand, les races asiatique, orientale et colorées ; ces dernières races présentent des caractères somatiques différents de ceux des races allemandes et, surtout, leurs caractères psychiques, centrés sur des choses matérielles, sont en opposition nette avec le psychisme allemand. Les Juifs ne constituent pas une race mais un mélange des races orientale et asiatique, avec une contribution éventuelle d'autres races..

Le problème racial en Allemagne peut donc être brièvement énoncé comme suit : le peuple allemand est constitué de six races parmi lesquelles la race nordique est manifestement supérieure ; actuellement cette race nordique est en régression numérique ; il est nécessaire de favoriser la suprématie de cette race, quoique les cinq autres races puissent, par croisement, contribuer des éléments utiles ; il faut empêcher toute combinaison avec des races orientale, asiatique, colorées et juive, races inférieures, psychiquement opposées au peuple allemand. En réalité, au point de vue qui nous intéresse, ce racisme est basé d'abord sur la notion de la supériorité évidente d'une race sur l'autre, ensuite sur l'affirmation de la supériorité d'une race pure sur des races croisées ou combinées. Ces deux affirmations méritent d'être analysées de plus près.

La distinction de races supérieures et de races inférieures fut proposée, vers le milieu du dix-neuvième siècle, par Gobineau ⁽²⁰⁾ ; depuis ce moment, un grand nombre de publications ont trait à ce problème et parmi les plus ardents protagonistes de l'inégalité fondamentale des races humaines nous citerons

(20) *Essai sur l'Inégalité des races humaines*. Paris, 1854.

Chamberlain, Vacher de Lapouge, Rosenberg ⁽²¹⁾ et enfin Günther ⁽²²⁾. Sur quels caractères une telle distinction pourrait-elle être établie ? La race nordique possède-t-elle, dans le cas particulier, des caractères de supériorité ? Pour répondre à ces questions, voyons quels sont les caractères des individus de la race nordique, de cette race qui de tout temps aurait été la race supérieure par excellence et envisageons tout d'abord les caractères morphologiques. Ces individus sont de haute taille ; ce caractère se retrouve dans de nombreuses autres races et notamment chez les Polynésiens et les Éthiopiens. Leurs cheveux sont blonds et parfois ondulés ; leurs yeux sont bleus ; les races turco-finnoises présentent les mêmes caractères. Ils sont dolichocéphales, mais la dolichocéphalie s'observe comme caractère racial chez les Mélanésiens, les Esquimaux et certaines races nègres ; cette communauté de caractère se retrouve pour la forme du nez, long et droit. En fait, il n'existe aucun caractère somatique isolé qui puisse être considéré comme étant caractéristique de la race nordique. Pour les caractères physiologiques, l'indice biochimique obtenu par la détermination des divers groupes sanguins possède une réelle valeur au point de vue de la distinction entre races, mais il serait ridicule et d'ailleurs illusoire de tenter d'établir une corrélation même lointaine entre la valeur d'une race et la fréquence d'un antigène déterminé correspondant à l'existence ou à l'absence d'un gène particulier ; les documents objectifs concernant la race nordique font d'ailleurs défaut. Restent alors les caractères psycho-intellectuels. Nous avons déjà souligné le peu de valeur actuelle de ces caractères au point de vue de la distinction entre races, ces caractères étant très difficilement mesurables d'une manière précise et leur interprétation étant très subjective.

La race « supérieure » ne possède donc aucun caractère anthropologique qui lui soit propre. Toutes les races humaines représentent en réalité des variétés entre lesquelles aucune distinction absolue ne peut être établie ; cette absence de limites précises entre les races est un résultat inévitable des innombrables croisements qui se sont réalisés entre les variétés humaines, dont les représentants diffèrent par des caractères de

(21) *Der Mythos des XX. Jahrhunderts*, Munich, 1931.

(22) *Rassenkunde des deutschen Volkes*, Munich, 1936.

détails. La transmission héréditaire de ces caractères différents obéit aux lois de Mendel ; l'explication de ces lois sort du cadre que nous nous sommes tracé et nous ne ferons que mentionner une de leurs applications. Il est bien connu que le caractère « cheveux noirs » domine le caractère « cheveux blonds » ; le premier caractère est dit dominant, le second récessif. L'union d'un individu blond pur avec un individu noir pur donnera une première génération d'individus noirs, en raison de la dominance du caractère noir. Si ces individus noirs de première génération sont croisés entre eux, la deuxième génération comportera un quart d'individus blonds et trois quarts d'individus noirs ; parmi ces derniers, il existe un individu noir pur pour deux noirs mixtes, ces derniers possédant à la fois le caractère noir dominant et le caractère blond récessif. De cet exemple, nous pouvons déduire immédiatement le fait que certains caractères sont masqués par d'autres et que leur mise en évidence, leur démasquage, ne se réalise que dans des conditions déterminées. Dans cet exemple, nous avons supposé deux individus ne se distinguant l'un de l'autre que par un seul caractère. Si nous supposons un croisement entre deux individus se différenciant par deux caractères pris à l'état pur, la première génération donnera des individus tous semblables présentant les deux caractères dominants ; le croisement de ces hybrides de première génération entre eux amènera une disjonction des caractères, mais celle-ci se fera indépendamment pour les deux caractères et 16 combinaisons seront possibles théoriquement. Or, le nombre des caractères transmissibles héréditairement, dominants ou récessifs, est extrêmement élevé, difficilement calculable ; le nombre des combinaisons possibles sera donc pratiquement illimité.

Lors des croisements entre variétés humaines, il s'est ainsi constitué un ensemble de caractères héréditaires, un génôme, d'une complexité inouïe dont la réalisation, l'extériorisation, est encore rendue plus difficile à interpréter par suite de l'existence de plusieurs catégories de facteurs. Il existe des facteurs complémentaires qui, par eux-mêmes, ne sont pas capables de causer l'apparition d'un caractère déterminé mais dont la présence est nécessaire pour l'extériorisation d'un caractère conditionné par un autre facteur. Il existe des facteurs inhibiteurs qui inhibent les effets de la présence d'un ou de plusieurs autres facteurs. Il existe des facteurs d'intensité, des facteurs de

répartition ; il existe des facteurs léthaux ou des combinaisons de facteurs léthales etc. Le matériel héréditaire est donc très complexe et son extériorisation est en outre influencée par le milieu ; l'inter réaction du génôme et du milieu est actuellement admise par tous les biologistes. Affirmer, comme le fait Günther, qu'une race n'est jamais un produit du milieu et qu'elle vient, quand elle est supérieure, d'une situation qui résulte du milieu, est une affirmation gratuite.

Il est donc impossible d'imaginer des races pures, toute race (exception faite peut-être pour de petites peuplades pour lesquelles les mélanges entre races ont été réduits) est un complexe de variétés humaines dont les caractères héréditaires se sont combinés à un degré tel qu'il devient illusoire de qualifier n'importe quelle race de pure. Il découle avec évidence de ce qui précède que, si les races ne sont pas pures, si les « races humaines » ne sont que des variétés dont les combinaisons ont donné une extrême diversité d'individus ayant tous des caractères communs et certains caractères différentiels, il devient illusoire et même ridicule de parler de races fondamentalement supérieures ou inférieures.

Quant à la supériorité des races « pures » sur les races croisées, il s'agit, pour le moins, d'une affirmation audacieuse. Nous venons de voir en effet que les « races pures » n'existent que dans l'imagination de certains théoriciens du racisme ; toutes les races sont croisées et l'affirmation suivante, extraite du fameux livre de Finot (23), l'exprime clairement : « Si on ne voulait appliquer rigoureusement le mot métis qu'aux produits issus réellement d'un mélange de variétés il faudrait, à de rares exceptions près, comprendre sous cette dénomination tous les humains ». Si nous admettions un instant l'existence de races pures, si nous supposons que, malgré leur association dans la constitution d'une unité ethnique, ces races pures avaient vécu côte à côte sans se combiner, sans se croiser, il resterait encore à démontrer que ces races pures sont supérieures à des races croisées. Actuellement, cette démonstration est loin d'être faite ; il existe même un certain nombre de présomptions en faveur de l'hypothèse inverse. C'est ainsi qu'il est bien démontré par les généticiens que les croisements entre individus porteurs de gènes semblables provoquent l'intensification du

(23) Finot, *Le triomphe des races*, Paris, 1921.

caractère correspondant, aussi bien des caractères favorables que des caractères défavorables ou pathologiques. Le danger de telles combinaisons, de telles unions, sera donc l'extériorisation par renforcement, par sommation, de caractères récessifs défavorables, qui, lorsqu'ils n'existent que chez un seul des deux parents, auraient été masqués ou inhibés par des caractères dominants moins défavorables. Parmi les caractères récessifs défavorables qui pourraient apparaître dans des unions d'individus porteurs de génomes identiques, comme ce serait fréquemment le cas dans des unions réalisées au sein d'une même race pure, nous ne citerons que certaines formes d'épilepsie et d'imbécillité, le nanisme et la luxation congénitale de la hanche. Nous avons d'autre part mentionné précédemment que le pourcentage particulièrement élevé du groupe sanguin O chez les Indiens d'Amérique, les Yucatèques et certaines tribus de Négritos permettait de considérer ces races comme étant à peu près pures ; or, ces races ne sont pas manifestement supérieures aux produits du métissage réalisé par croisement avec des peuplades voisines. En outre les exemples de combinaisons entre les races allemandes, Wagner, Schubert, Schopenhauer, Bismarck et Hindenburg, sont d'excellentes preuves des bons résultats obtenus par croisement de races. Tout croisement réalise des combinaisons nouvelles de facteurs héréditaires et il est impossible de prédire scientifiquement les résultats et la valeur des résultats de combinaisons géniques nouvelles. Il est en tout cas manifestement exagéré et même erroné d'affirmer comme Hitler l'écrit ⁽²⁴⁾ que le résultat de tout croisement de races est une régression physique et intellectuelle.

Les tendances racistes exprimées par les anthropologistes et politiciens allemands ne reposent donc sur aucun fait scientifiquement démontré ; à un point de vue strictement anthropologique elles devraient donc être écartées comme étant non justifiées, illusoire et non exemptes de dangers.

Le manifeste raciste publié par un groupe d'universitaires italiens ⁽²⁵⁾ est loin d'être précis. Après avoir admis que l'existence des races humaines correspond à une réalité phénoménique, matérielle, perceptible par nos sens, ce manifeste affirme :

(24) *Mein Kampf*, Berlin, 1933.

(25) D'après le texte intégral, traduit, publié dans *La Documentation Catholique*, septembre, 1938.

« Dire que les races humaines existent ne veut pas dire a priori qu'il existe des races humaines supérieures et inférieures, mais seulement qu'il existe des races humaines différentes ». La composition raciale de l'Italie serait la même qu'il y a mille ans ; c'est l'aveu évident que la « race italienne » n'est pas une race pure mais bien un complexe de races, ce qui n'empêche pas les journaux italiens commentant ce manifeste de parler de « race italienne pure ». Le manifeste veut attribuer au racisme en Italie une conception essentiellement italienne et il écrit : « on veut seulement montrer aux Italiens un modèle physique et surtout psychologique de race humaine qui, par ses caractères purement européens, se détache complètement de toutes les races extra-européennes » ; ce racisme italien est donc en réalité un racisme européen, en fait il n'est qu'un racisme nationaliste anti-juif et nous avons vu précédemment que parler de race européenne est un non-sens et qu'il est également non scientifique d'affirmer que « les juifs représentent une population... constituée d'éléments raciaux non européens différant d'une manière absolue des éléments qui ont donné origine aux Italiens ».

Conclusion.

De cette brève étude du problème des races au point de vue anthropologique, nous pouvons conclure :

1. Entre les diverses races humaines, il n'existe que des différences de détails, constitués par des caractères héréditaires, mais qui se retrouvent dans des races très éloignées les unes des autres ;

2. aucune race n'est pure ;

3. il n'existe aucun critère permettant d'attribuer à une race une supériorité absolue par rapport à une autre race.